

Regards Croisés

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

Juin
2013

Gratuit

N°11

NOTRE DOSSIER

LA REFONDATION DE L'ÉCOLE
L'ÉCOLE DE DEMAIN, ÉLÈVE, MON ENFANT



EDITO

Ce numéro paraît alors que les communes, l'Education Nationale et tous leurs partenaires se mobilisent pour la mise en œuvre de la réforme pour une refondation de l'école.

Il est tout naturel que notre association, présente sur le terrain du périscolaire, consacre un dossier complet à ce vaste chantier. Nous avons fait le choix d'ouvrir notre champ d'investigation à tous les partenaires concernés, tant il est vrai qu'un tel projet, aussi ambitieux, ne peut reposer que sur la mobilisation de tous les acteurs éducatifs.

Nous avons analysé le texte de loi, interrogé les enseignants, rencontré des équipes d'animateurs de notre réseau, écouté des parents d'élèves impliqués dans la vie de l'école, recueilli les avis des élus locaux qui occupent une place centrale dans le dispositif déjà bien avancé sur certains territoires.

Loisirs Education & Citoyenneté qui appelle de ses vœux une réorganisation de la semaine scolaire sur neuf demi-journées ne peut qu'approuver ce choix, pierre angulaire de la réforme. Cependant, il nous a paru important de vous faire part des manques qui ont retenu notre attention et qu'il reviendra à toute la communauté éducative, dont nous, de corriger dans le seul intérêt des enfants. Ces remarques ne concernent pas uniquement notre domaine d'intervention, l'animation, mais aussi celui de nos partenaires car nous sommes tous engagés, avec nos savoir-faire, nos énergies dans une entreprise collective. La société nous confie l'accueil, l'éducation et l'instruction des enfants, des jeunes, dans le cadre d'un service public d'éducation, avec des missions bien précises pour chacun d'entre nous. Il est sain, voire à nos yeux nécessaire, que chacun se prononce sur l'ensemble du projet tant sur ses objectifs, sa démarche que sur les moyens qui lui sont consacrés. C'est ce que nous faisons.

Nous espérons que la lecture de notre travail enrichira votre réflexion. Comme vous le savez, nous profiterons des pages de notre journal pour partager avec vous les points forts de la vie de notre réseau. Nous consacrerons une page aux espaces de paroles et de débat que représentent les « cafés parents », points de rencontre entre professionnels et familles sur des grands sujets de société.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous remercions de votre fidèle attention.

Gérard ARNAUD - Président



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud

Sommaire

L'actu du réseau - P2

Communiqué du Conseil d'Administration - P3

Vie associative - P4

Anim'@ction : une association du réseau LE&C

NOTRE DOSSIER - P5 à 9

La refondation de l'école : l'école de demain, élève, mon enfant

Nos méthodes : P 10

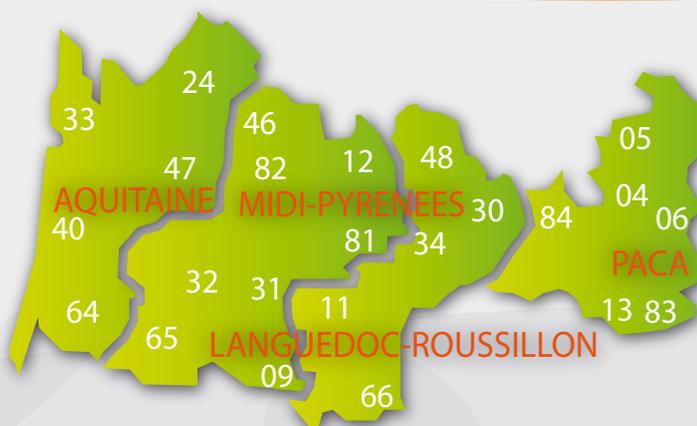
Chemin faisant des outils pour donner à penser

Expression - P11

Le bilan social 2012

Ressources - P12

L'ACTU DU RESEAU



Le développement de l'activité Formation

Durant le premier semestre 2013, les deux principaux secteurs d'activité du réseau LE&C, l'animation et la formation, se sont développés de manière équilibrée et cohérente. Cela représente pour nous une opportunité supplémentaire de mettre nos compétences au service de nouvelles activités, de nouveaux territoires, de nouveaux publics ; d'accompagner les collectivités locales qui nous ont fait confiance dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives, et d'offrir à tous, par la formation et par la pratique des loisirs, culturelle et sportive, autant d'occasions de s'épanouir.

Le développement de l'activité animation

En Midi Pyrénées

- La commune de Drémil Lafage (31) nous a confié depuis le 1er janvier 2013, l'organisation des activités d'animation enfance - jeunesse et la gestion de la ludothèque municipale.
- La communauté de communes du Girou, a étendu sa délégation à l'ALAE de la commune de Villariès (31).
- Au terme d'une longue consultation, la commune de Saint Jean (31) nous confie à partir du 1er juillet 2013 la gestion du multi accueil "Les Pitchounelles".

En Languedoc Roussillon

- La ville de Perpignan nous confie l'organisation de séjours adolescents durant les vacances de printemps, été et automne 2013. Ces séjours portent, pour les 12 - 14 ans, sur des activités de pleine nature et de découverte de pratiques sportives, et sur une thématique équitation pour les 15 - 17 ans.

En Provence Alpes Côte d'Azur

- La commune de Coudoux nous a confié l'organisation de l'accueil des enfants après l'école.

La formation est au cœur de notre projet. Elle garantit le développement des compétences professionnelles de nos salariés et ne cesse de se développer tout en s'adaptant aux nombreuses évolutions du secteur et de nos différents métiers.

La démarche de formation à la sécurité engagée fin 2012 s'est poursuivie jusqu'en mars 2013. Bien au-delà de la formation à la manipulation d'un extincteur qui est une obligation employeur, LE&C Grand Sud a ainsi permis à ses équipes d'acquérir les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à la prise en compte et la prévention des risques incendie.

- 91 référents incendie ont été formés et sont désormais en charge de la sécurité incendie de la structure sur laquelle ils exercent leur fonction.
- 78 responsables de structures ont suivi une formation relative à la réalisation du document unique. Ce document transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Il permettra d'organiser et de suivre une démarche de prévention dans les accueils de loisirs et sera mis à jour chaque année.

Le BPJEPS Loisirs Tous Publics

Le BPJEPS 2012-2013 s'est terminé au mois de mars 2013 avec un résultat très satisfaisant puisque 16 stagiaires sur 17 ont obtenu leur diplôme.

La session 2013-2014 qui a démarré en avril 2013 accueille 19 stagiaires de statuts différents : 7 d'entre eux sont salariés LE&C Grand Sud, 6 sont demandeurs d'emploi, et 6 sont agents de collectivités locales ou salariés du secteur associatif.



La formation continue

Le programme de formation continue 2013 - 2014 est établi selon les orientations de notre projet éducatif et prend en considération les besoins exprimés par les équipes de terrain. Les axes principaux du programme sont :

- Les techniques d'animation - scientifiques, culturelles, sportives adaptées aux différents publics.
- Les ateliers d'écriture.
- Le management d'équipe.
- L'éveil culturel.
- Les jeux coopératifs.
- La formation au PSC1 (Prévention de Secours Civique de niveau 1).
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap.
- La création et l'animation d'un jardin pédagogique.

La formation service civique

Nous proposons, depuis le mois de juin 2013, des formations spécifiques à destination des jeunes en service civique. Les premiers modules de formation mis en place portent sur des thèmes retenus dans le référentiel relatif à la formation civique et citoyenne des volontaires : la diversité et la lutte contre les discriminations - mieux connaître le handicap - la santé - l'éducation artistique et culturelle pour tous.



Communiqué du conseil d'administration

Réforme des rythmes scolaires : L'éducation populaire, partenaire de l'école

Plus que les rythmes de l'enfant et le réaménagement de la semaine scolaire, cette réforme se propose de refonder l'école.

Elle répond à de fortes attentes exprimées à plusieurs reprises par l'ensemble des acteurs éducatifs. Ceux-ci souhaitent que ce qui avait été démantelé soit réhabilité ou reconstruit, et, pourquoi pas, se mettent à espérer que dans cette période extrêmement difficile où de nombreux repères sont fragilisés, voire remis en cause, notre société sache redonner à son école un visage serein et confiant.

Vaste chantier autour de l'élève, certes, mais avant tout et surtout autour de l'enfant, adulte et citoyen en devenir, pour lequel l'ensemble des acteurs est appelé à se mobiliser. Et là, reconnaissons-le, les acteurs de l'éducation populaire que nous sommes ont été oubliés ! Pourtant, nous accompagnons les enfants quotidiennement près de six heures par jour, mercredis compris, sans compter les vacances scolaires pour certaines de nos structures !

Ne sommes-nous pas concernés, nous aussi, au premier chef, par les enjeux complexes qui déterminent les conditions favorables à l'épanouissement des enfants, aux processus qui les conduisent à la réussite scolaire ? On a beaucoup parlé de l'élève, mais il est avant tout une personne, un enfant, et les facteurs à prendre en compte pour qu'il endosse avec quelque succès son habit d'élève dépendent aussi de notre action au quotidien.

Et que dire de la modification du taux d'encadrement dans l'animation si ce n'est qu'elle ne va pas dans le sens de la qualité, de la reconnaissance du travail effectué par les associations d'éducation populaire ?



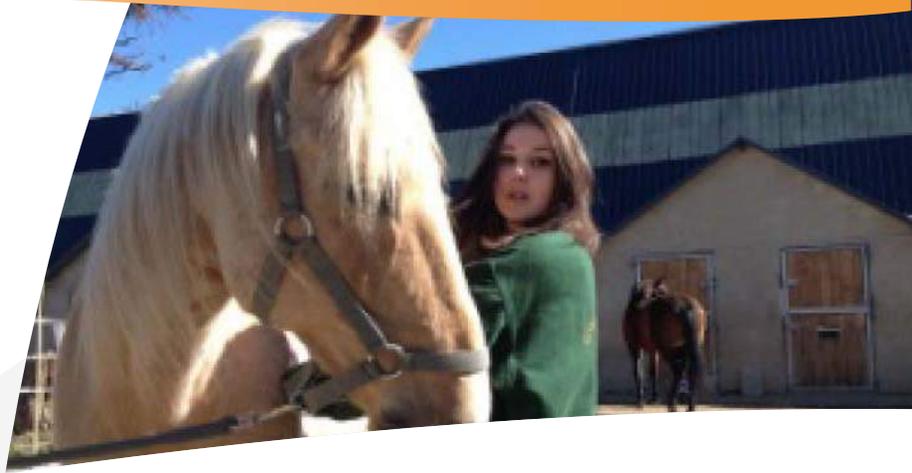
De nombreux chercheurs l'ont démontré, l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année scolaire doit être repensée en tenant compte des rythmes chronobiologiques de l'enfant. C'est sur ce dernier thème que le débat a tenu le devant de la scène médiatique pendant plusieurs mois. Et, logiquement, c'est cette partie visible de l'iceberg que l'on voit émerger de cette réforme.

Nous ne pouvons que soutenir sur le terrain la mise en place des neuf demi-journées car nous l'appelions de nos vœux, et nous répondrons à l'appel du Ministre cherchant à mobiliser tous les partenaires autour du Projet Educatif de Territoire. Nous apporterons notre contribution à ce travail avec toute la détermination et le savoir-faire que nous avons acquis depuis que l'Etat et les communes se soucient d'aménager le temps périscolaire. Nous espérons des changements positifs pour l'enfant et tous les professionnels qui l'entourent. Nous nous donnerons les moyens de relever, en concertation avec nos partenaires, ce formidable défi...

Il reste cependant que l'égalité des moyens disponibles et mis en chantier pour cette réforme doit être assurée sur l'ensemble du territoire national afin que les disparités déjà effectives ne se creusent davantage. Autant le dire, les conditions de sa réalisation sont très variables d'un site à l'autre et nous saurons contribuer à créer la dynamique indispensable pour qu'une telle réforme puisse aboutir !

ANIM'@CTION

Une nouvelle association au cœur du réseau LE&C Grand Sud



Nicolas BONNAVOINE, son Président répond à nos questions.

Pourquoi avoir créé cette association ?

Anim'@ction a été créée en 2001 en Nord-Pas de Calais par un réseau d'amis, tous responsables d'activités autour de l'enfance- jeunesse, et formateurs BAFA/BAFD. Nous avons en effet constaté une demande émanant principalement de collectivités locales ou de structures d'animation pour l'organisation de séjours vacances et nous pensions qu'une structure associative fondée sur les valeurs de l'éducation populaire, était la mieux à même de répondre à cette demande. Dès sa création, l'association a inscrit son action autour des axes suivants :

- Participer aux divers moments des temps libres des enfants, des jeunes et des familles.
- Aider l'enfant et le jeune à se construire et s'épanouir, à la fois dans la réflexion et l'action.
- Préparer les enfants et les jeunes à devenir les « citoyens de demain ».

Depuis 2009, l'association s'est implantée dans le Sud-Ouest. Cette implantation s'est concrétisée dans un premier temps par l'organisation de séjours pour les jeunes du canton de Cazères et, depuis Janvier 2012, notre association a repris en gestion une structure d'hébergement située dans les Pyrénées-Orientales à Dorres. Au fil du temps, nos actions se sont diversifiées autour des thèmes suivants :

- Organiser des activités de loisirs pour les enfants, les jeunes, ainsi que pour les familles (séjours vacances, actions thématiques : sportives - culturelles - scientifiques).
- Gérer des projets socioculturels.
- Aider les structures pour les questions d'encadrement.
- Organiser des échanges internationaux.
- Créer un lieu de réflexion et de création pédagogiques.
- Aider, dans une démarche d'ingénierie, au développement de diverses structures éducatives ayant besoin de consolider leur projet.

Emmanuelle DE LAUNAY - Secrétariat général et animation LE&C Grand Sud

Quelles sont les valeurs que vous défendez par le biais d'ANIM@CTION ?

Nous développons des valeurs basées sur celles de la république et appuyées sur des règles démocratiques. L'accueil des publics est sans aucune restriction, nous accueillons toutes les personnes dans un souci permanent d'épanouissement, quelles que soient leurs origines, et nous y sommes d'autant plus vigilants que notre public prioritaire est composé d'enfants et de jeunes. Attachés à proposer des services de qualité, nous appliquons les règles et lois en vigueur dans chacune de nos activités (accueil de mineurs, de personnes porteuses d'un handicap, accès aux activités sportives...) et nous veillons à la sécurité de nos usagers.

En quoi rejoignent-elles celles de LE&C ? Quel avenir et quels projets souhaitez-vous pour votre association ?

Naturellement, au regard de la proximité de nos valeurs, Anim'@ction et LE&C Grand Sud ont vu beaucoup de leurs activités converger, c'est pour cela que nous avons souhaité être partenaires de LE&C Grand Sud et que nous avons demandé notre affiliation à votre réseau.

Nous sommes convaincus que ce partenariat n'est que le début d'une grande aventure humaine, où l'individu sera au centre de nos préoccupations. Nous voulons avant tout, avec LE&C Grand Sud, proposer des vacances pour tous et de qualité.



L'école de demain, élève, mon enfant

La réforme des rythmes scolaires, engagée par le Ministère de l'Éducation Nationale, fait débat depuis le début d'année 2013. En effet, le Décret publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

L'organisation du temps scolaire est en décalage avec les besoins et les rythmes de l'enfant.

Cette réforme revendique le fait que le débat a été recentré sur les besoins de l'enfant, notamment en termes de rythmes biologiques.

Depuis 2008 et la réforme de l'école primaire par Xavier DARCOS, les écoles françaises étaient majoritairement passées à la semaine de quatre jours. Aujourd'hui, de nombreuses évaluations aboutissent au même constat : « *l'organisation du temps scolaire est en décalage avec les besoins et les rythmes de l'enfant, elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.* »

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.¹ »

En effet, l'organisation du temps scolaire « à la française » fait figure d'exception dans le paysage européen. Notre pays cumule le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine (contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens), et une année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines. Par contre, le volume horaire annuel d'enseignement est très important (864 heures par an contre 774 heures en moyenne selon l'âge des écoliers, au sein de l'OCDE).



L'altération du fonctionnement de l'horloge biologique des enfants... entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage.

Le rythme actuel est donc source de fatigue et de difficultés d'apprentissage. L'objectif de la réforme tend à harmoniser l'organisation du temps scolaire avec le rythme propre de l'enfant. Dans un rapport de janvier 2010, l'Académie nationale de médecine soulignait que « *la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement, entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage* ». Dans le même sens, les pédiatres et chrono biologistes Robert DEBRE, Guy VERMEIL, Hubert MONTAGNER, François TESTU ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations, qui ont été largement partagées lors de la concertation pour la refondation de l'école.² »

Ils préconisent ainsi de :

- Revenir à une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi matin scolarisé.
- Avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée (les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs passés en dehors de la famille et de l'école).
- Tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances; l'alternance dite «7-2», c'est-à-dire sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances, fait globalement consensus.
- Penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue.

La pause méridienne n'est pas propice aux apprentissages

Lors de la conférence sur les rythmes scolaires organisée par le réseau LE&C Grand Sud le 14 février 2013, Nicole DELVOLLE, docteur en psychologie ergonomique à Toulouse, nous a apporté un éclairage sur les besoins de l'enfant en terme de rythmes : tout enfant a un cycle de sommeil qui comprend le sommeil nocturne et le creux médian diurne. Ce creux médian, qui correspond à la pause méridienne et au temps de repas du midi, n'est pas propice aux apprentissages. C'est un moment charnière de la journée où l'enfant a besoin de se reposer. Il est donc déterminant que ce temps soit aménagé pour favoriser le repos, et pour que les enfants rechargent les batteries en vue de l'après-midi de travail.

La question des accueils périscolaires est donc un enjeu important. Il se doit d'être construit en cohérence avec l'ambition de réussite pour tous les élèves.

1-<http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

2 http://multimedia.education.gouv.fr/2013_rythmesco_guidepratique/#/8/zoomed



Un autre enjeu de l'aménagement scolaire selon Nicole DELVOLVE est de prendre en compte la spécificité de chacun. En fonction de l'âge ou encore du niveau de développement propre de l'enfant, les temps de repos, les capacités d'attention peuvent varier. Cette question se pose de manière plus cruciale encore pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Comment l'école prend-elle en compte les spécificités et les rythmes de ces enfants ?

Enseigner est un métier qui ne s'improvise pas

Sur quels constats repose cette réforme ? Nous l'avons lu maintes fois, trop d'enfants sortent de notre système scolaire sans avoir acquis les compétences de base, ou pire et dommageable pour leur avenir, certains plus meurtris, le quittent avec un sentiment d'échec, une image négative d'eux-mêmes et de leurs capacités. Les élèves français seraient parmi les plus stressés.

Pour répondre à cette problématique, la refonte du socle commun de connaissances et de compétences, ainsi que la révision des programmes plaçant le contenu des enseignements et la progressivité des apprentissages au coeur de la réforme nous semblent tout à fait adaptées.

La référence aux cycles d'apprentissage refait surface et nous nous en félicitons ! Nous regrettons cependant le silence sur la remise en place des RASED (Réseaux d'Aide à la Scolarité pour les Enfants en Difficulté) démantelés il y a quelques années. Leur action auprès des enfants en difficulté nous semblait fondamentale et particulièrement adaptée. Les réunions d'équipe éducative regroupant l'ensemble des acteurs agissant auprès de l'enfant doivent pouvoir compter sur des réseaux d'aides au complet pour mener à bien leur travail d'analyse et d'accompagnement.

La création de 60 000 postes sur les cinq années à venir dont 14 000 (enseignements public et privé confondus) pour le primaire sont supposés soutenir l'accueil des moins de trois ans en maternelle et aider à l'encadrement pédagogique des élèves en ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) en créant « un poste de maître de plus que de classes ».

Par contre, le flou demeure quant à la prise en compte du rôle déterminant que jouent les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap, leur effectif sur le terrain, leur statut, leur formation, la reconnaissance de leurs compétences professionnelles.

L'organisation des enseignements aux langues vivantes généralisés dès le CP (cours préparatoire), ainsi qu'au numérique, dépendra évidemment des moyens qui y seront affectés, tant il est vrai qu'en la matière la formation du corps enseignant ou le recours à des compétences extérieures s'imposent.

Nous sommes soulagés de voir confirmé par ce texte via la création des ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) qu'enseigner est un métier qui ne s'improvise pas, qui nécessite une formation solide et complète. Nous n'en avons jamais douté !

Mise en forme de la réforme : des réalités contrastées sur le terrain

Projet Educatif de Territoire - organisation du travail... pour les collectivités c'est l'heure des choix entre plusieurs contraintes dont le coût et la restructuration des services ne sont pas les moindres !

Le fonctionnement préconisé dans le PEdT doit entraîner la mise en place des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et des TAP (Temps d'Activité Périscolaires). Quelle que soit l'organisation périscolaire de la commune, à la veille des changements qui se préparent, l'incidence première, avant de prendre en compte il faut bien l'avouer, le volet « pédagogique » de la réforme, sera budgétaire avec des charges supplémentaires à envisager par la collectivité.

De plus, une planification des temps de travail des intervenants s'imposera pour organiser la mise en place de la réforme. La réorganisation des services entrainera inévitablement l'embauche de personnel supplémentaire. Il faudra prendre en compte les qualifications requises, notamment pour les intervenants en APC, en lien avec les attentes spécifiques liées aux projets des enseignants, en tenant compte éventuellement des ressources du territoire...



L'organisation proposée alourdira les coûts engendrés par la restructuration des services d'accueil périscolaire quelle que soit leur forme. Le travail de partenariat quant à lui va exiger une connaissance et une reconnaissance du travail de chaque acteur, une mise à plat des rôles de chacun et des attentes des uns envers les autres. Cette concertation devant déboucher sur une proposition d'organisation concrète est soumise à la décision de la collectivité après validation du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) sur le volet pédagogique. On peut s'attendre à une complexification des réalités sur le terrain : autant de collectivités peuvent donner jour à autant de propositions d'organisation tant les moyens et les besoins seront différents en fonction des territoires.

Qu'en pensent les animateurs de terrain ? Des inquiétudes...

Les personnels, animateurs LE&C Grand Sud ou territoriaux et Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), déjà engagés dans un travail auprès des enfants sur les temps périscolaires (Accueil de loisirs ou garderies) sont inquiets au vu des informations diffusées dans les médias. Ils constatent qu'ils sont peu associés aux discussions préalables à la mise en place de la réforme tant sur le volet pédagogique que sur le volet organisation du travail qui impactera évidemment sur les conditions d'exercice de leur mission.

D'autre part, les « aménagements » concédés aux communes pour alléger leurs charges, tels que la baisse proposée du taux d'encadrement en ALAE³ et la qualification requise pour diriger un ALAE (le BAFD au lieu d'un BPJEPS) font craindre, pour les personnels de l'animation, une dégradation de leurs conditions d'exercice et naître une inquiétude sur le fait que les « employeurs » ne prendront pas en compte de la même manière les demandes en formation professionnelle.

Les « déroulements de carrière » de l'animateur et du directeur en accueil périscolaire risquent de s'en trouver fragilisés. Ceci explique un sentiment de frustration.

Mais aussi des espoirs, une opportunité à saisir...

... celle de mener des projets « labélisés » sur les TAP fait naître une occasion d'affirmer de manière plus lisible l'apport spécifique de l'animateur et sa capacité à mener des actions éducatives identifiées sur le temps périscolaire. Un pari à ne pas négliger, dont l'enjeu est de taille !

Du côté des familles, on est plutôt partagé...

... et un peu dubitatif, il faut bien le dire, face à une énième tentative de faire évoluer l'école mais - encore une fois - sans traiter les questions de fond : les contenus fondamentaux, les méthodes d'apprentissage, les moyens humains (nombre d'enseignants, effectifs par classe, reconstruction des RASED), et les moyens techniques nécessaires, notamment pour le numérique... Tout ceci devrait s'inscrire dans un vrai projet politique de société... et cela ne semble pas très lisible.

Mais aussi, paradoxalement, les parents avancent l'idée que cette réforme est nécessaire et va dans le bon sens. Sans doute est-ce l'expression d'une forte attente, d'un espoir de changement. Deux préoccupations s'affichent : créer de bonnes conditions d'acquisition des savoirs de base pour les élèves et mettre en adéquation les contraintes socio professionnelles des parents et le respect du rythme biologique des enfants (journée /semaine/année).

Du point de vue des enseignants,
la réforme des APC mériterait
d'être clarifiée sur ses objectifs et
son fonctionnement.



Les collectivités vont devoir, en fonction de leurs moyens et de leurs ressources, suppléer à cette déficience de l'Etat. Qu'en sera-t-il donc du principe d'égalité, principe fondateur de l'école républicaine ? »

Nous avons rencontré Laurent Cadreils, représentant départemental du SNUIPP pour connaître son point de vue :

« C'est en fait une prolongation de la loi Darcos sur l'aide personnalisée. Le principe de mettre de côté des élèves en difficulté pendant que leurs camarades suivent des activités de loisir nous a toujours paru inadmissible. C'est ensemble qu'on apprend, dans une dynamique collective. Et non pas en isolant les plus fragiles ! Ce système a de plus permis d'organiser progressivement le démantèlement des RASED. Là-dessus, le gouvernement ne prend pas le contre pied du précédent. Malheureusement on reste dans la même logique. Et puis, il ne faut pas se leurrer, les contraintes techniques et financières rencontrées par les communes- et elles ne seront pas minces- prendront souvent le pas sur les impératifs pédagogiques. La marge laissée aux équipes enseignantes sera dans beaucoup de cas faible. »

Plus généralement à propos de cette réforme, notre interlocuteur a tenu à rappeler une critique formulée par son syndicat à maintes reprises : **« Sur la question de la territorialisation des projets, l'Etat était auparavant garant de l'égalité des contenus et de l'égalité des chances. Les collectivités vont devoir, en fonction de leurs moyens et de leurs ressources, suppléer à cette déficience de l'Etat. Qu'en sera-t-il donc du principe d'égalité, principe fondateur de l'école républicaine ? »**

D'aventures en aventures, de projets en projets

Désormais, c'est le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui a le vent en poupe. Il fait partie intégrante de la réforme de l'école. Quelle place va-t-il prendre au sein des territoires ? Nous avons ici l'occasion de faire le point sur les projets qui fourmillent sur nos territoires depuis les années 90.

3 En maternelle : aujourd'hui, 1 animateur pour 10 enfants – proposition dans le cadre de la réforme, 1 animateur pour 14 enfants
En primaire : aujourd'hui : 1 animateur pour 14 enfants – proposition dans le cadre de la réforme, 1 animateur pour 18 enfants

La petite et la grande histoire des Projets Educatifs Locaux

« On veillera à ce que les Contrats Educatifs Locaux (CEL) puissent concerner des secteurs géographiques aussi larges et cohérents que possible (communes, groupements de communes, arrondissements ou quartiers de grandes villes, ...), afin d'éviter les disparités parfois observées et de renforcer le lien social » :

la circulaire du 9 juillet 1998 donne le ton sur une forte volonté d'harmonisation des actions éducatives autour de l'enfant. « Pour sortir de l'accumulation de procédures et rendre lisible leur intention politique commune les ministères signataires décident de faire du CEL le contrat fédérateur des politiques éducatives. » (Instruction du 25 octobre 2000).

Les incontournables du Projet Educatif Local

- Réaliser un diagnostic
- Animer un comité de pilotage local
- Désigner un coordinateur « cheville ouvrière du CEL »
- Veiller à la qualité des intervenants
- Mettre en place l'évaluation
- Informer tous les acteurs éducatifs locaux
- Faire participer et s'exprimer les jeunes
- Interroger la place des Fédérations d'Education populaire

A ses débuts, le CEL rassemblait les collectivités, l'Etat représenté par l'Education Nationale, et les directions Jeunesse et Sports. Aujourd'hui, le Projet Educatif de Territoire voit le jour et place, de façon obligatoire, l'école comme partenaire du pilotage. En effet, les textes nous le confirment : « *L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.* »

Le mille-feuilles territorial : la construction du PEdT pourra, dans de nombreux territoires, s'appuyer sur l'expérience déjà acquise.

Désormais, autour des Projets Educatifs Locaux et de Territoire, les dispositifs et les projets s'accumulent : CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), projet d'école ou d'établissement, projet pédagogique des Accueils de Loisirs, CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ou encore les CEJ (Contrats Enfance Jeunesse)...

Certes, la réforme annonce que les Projets Educatifs Locaux (PEL) et les Contrats Educatifs Locaux (CEL) existants pourront évoluer naturellement vers un projet éducatif territorial : leur logique, leurs finalités et les moyens mobilisables sont en effet proches de ceux du PEdT. Le PEL et le CEL pourront tenir lieu d'avant-projet en vue de l'élaboration d'un PEdT. La mise en place d'un PEdT pourra également s'appuyer sur d'autres formes de contractualisation, comme le CLAS qui propose des activités d'appui à la scolarité dans les Zones d'Education Prioritaire (ZEP).

Enfin, le PEdT devra être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance et Jeunesse que de nombreuses collectivités ont conclu avec les Caisses d'Allocations Familiales.

Pour autant, on peut se poser la question de la place des projets dans cette mouvance de dispositifs. Comment garder notre identité dans un cadre institutionnel multiple ?



Débat sur l'autorité, dans le cadre du Projet Educatif Local de Bouloc. 2012

Du Projet Educatif Local, aux Projets de Territoire



Monsieur FAURIE
Maire de Bouloc

Notre association est repérée comme une ressource. Les collectivités nous sollicitent car notre expérience et notre savoir faire sont reconnus. A Bouloc, le Maire, Monsieur Christian FAURIE, a souhaité que le Projet Educatif Local, dans sa mise en oeuvre, rassemble les associations autour des partenaires scolaires et extrascolaires : « *il a permis la fusion de cette énergie et cette variété pour améliorer les activités dans et autour de l'école. La réforme des rythmes scolaires, avec les projets de territoires nous amènera un peu plus loin dans ce travail.* » Cette même réforme nous le confirme dans ses textes : le Projet Educatif de Territoire doit favoriser la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

L'enjeu du Projet Educatif de Territoire, doit permettre de garantir un partenariat efficace. D'un fonctionnement en réseau, où chacun organisait des activités qui, mises bout à bout, constituaient, autour du temps scolaire, le temps de l'enfant, le PEdT implique un fonctionnement en partenariat qui nécessite d'avoir une réflexion commune et globale de manière à agir en complémentarité.

Sophie Larrouquet, directrice de l'école élémentaire de Bouloc, reconnaît bien cette volonté de partenariat dans un souci de coéducation : « *avec le Projet Educatif Local, nous sommes déjà organisés autour d'orientations communes, la mise en oeuvre des projets de territoires ne va pas être déstabilisante.* »

En définitive, nous interrogeons ainsi les enjeux des partenariats entre les enseignants et les animateurs.

Quels que soient les projets ou les dispositifs, deux univers pédagogiques se rencontrent avec une vraie difficulté parfois de trouver une culture professionnelle complémentaire. *« On peut sans doute regretter que le temps de l'analyse et du diagnostic ne soit pas possible. Pourquoi cette précipitation technique sur les rythmes alors que, par ailleurs, les programmes de 2008 restent en vigueur ? »* Neil Postman, philosophe et pédagogue américain, nous incite à méditer : *« On peut bien faire circuler les trains à l'heure, mais à quoi bon s'ils ne vont pas là où nous voulons ? »*.

Il faut sortir d'une vision segmentée avec d'un côté l'école qui aurait comme seule mission d'instruire, de l'autre la famille qui aurait celle d'éduquer des savoir-faire et savoir-être, et enfin les autres acteurs, dont ceux qui interviennent dans les temps péri et extra scolaires, avec comme mission de s'occuper des loisirs...

Il y a de nombreux acteurs et cette « spécialisation » des temps éducatifs, conduit chacun à se considérer, souvent inconsciemment, comme seul compétent à intervenir dans son propre espace éducatif, contribuant ainsi à renforcer les frontières entre les différents espaces, érigeant autant d'obstacles à franchir pour l'enfant.

Temps, espaces et contenus éducatifs sont nécessairement interdépendants. Renforcer la complémentarité permet de contribuer à une meilleure cohérence des politiques éducatives, veiller à une meilleure articulation de la place des différents acteurs, de bâtir in fine une vision commune des enjeux éducatifs.

D'une approche fragmentée des temps d'apprentissage à une notion de « parcours d'apprentissage »

La mise en œuvre du socle commun des compétences et des connaissances a conduit à ce que l'enfant soit, non plus uniquement réduit à sa fonction d'élève, mais appréhendé dans sa globalité. La notion de socle vise à une logique décloisonnée et interdisciplinaire qui ne se réduit pas à l'acquisition de contenus normés. Il est fondamental de passer d'une approche fragmentée des temps d'apprentissage à une véritable notion de parcours d'apprentissage qui, au-delà de la réussite scolaire et professionnelle, permette de former l'esprit critique et au vivre ensemble.

Dans cette démarche, le rôle de l'Éducation populaire ne peut se résumer à celle de sous-traitant ou de « réparateur social ». Dans un contexte de crise qui nourrit l'individualisme et le repli sur soi, l'Éducation populaire pose des questions fondamentales sur le lien à l'Autre, le partage et la solidarité.

Certains champs tels que la « culture humaniste », les compétences « sociales et civiques » ou encore « l'autonomie et l'initiative »... correspondent à des compétences sur lesquelles l'Éducation populaire peut et doit apporter une réelle plus value. Association complémentaire de l'enseignement public, LE&C Grand Sud vise à travers ses différentes actions et projets à favoriser les acquisitions dont l'enfant a besoin

pour s'épanouir, devenir adulte et prendre pleinement sa place dans la société. Sa place privilégiée, à la croisée des « temps » et des acteurs, tout comme sa culture partenariale constituent des atouts déterminants.

Tout projet de réforme, tout particulièrement lorsqu'il concerne l'avenir des enfants et des jeunes, aussi à parfaire soit-il, impose que l'on s'y engage, en conscience de ses atouts et faiblesses certes, mais pleinement. La généralisation des PEdT constitue un levier de dialogue, d'échange et de progrès incontestable.

LE&C Grand Sud jouera pleinement son rôle de coéducateur, investissant tout espace en vue de la défense des intérêts de l'enfant, faisant sien l'affirmation de Jean Jaurès dans son Discours à la jeunesse au Lycée d'Albi en 1903 : *"La nuit de la servitude et de l'ignorance n'est pas dissipée par une illumination soudaine et totale, mais atténuée seulement par une lente série d'aurores incertaines."*

Ont participé à la rédaction de cet article :

Gérard ARNAUD - Président de LE&C Grand Sud
 Emilie BEYTEN - Coordinatrice Locale Enfance Jeunesse
 Kévin EYMER - Directeur Jeunesse / Kamyar MAJDFAR - Directeur LE&C Grand Sud
 Guilaine SANCHEZ - Formatrice BAF/BAFD - CQP.



Chemin faisant, des outils pour donner à penser

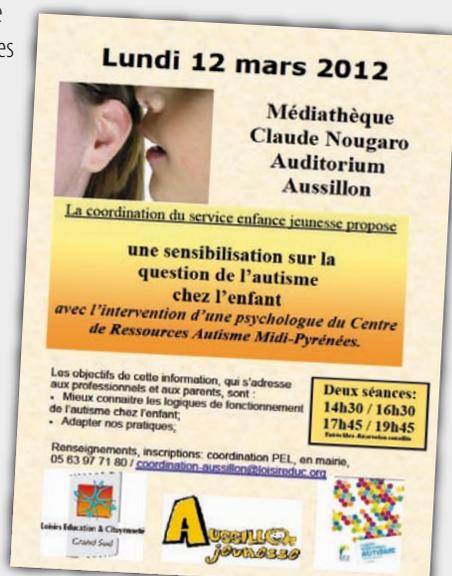
Eclairer, enrichir et accompagner la réflexion de chacun est indispensable et préalable à toute prise de décision ; tout autant que favoriser et développer des espaces d'échanges et de débats est indispensable pour confronter et se forger ses propres convictions.

Le citoyen contribue ainsi à donner un sens à la société dans laquelle il vit. Pour permettre à chacun de prendre part à la vie de la cité, nous nous devons de proposer des méthodes de travail qui permettent de développer l'esprit critique.

Multiplier les méthodes d'intervention pour que l'information et le débat ne soient pas escamotés, mais soient accessibles au plus grand nombre.

C'est dans cette perspective que nous organisons des événements qui permettent de réunir les individus en un même lieu pour des temps d'échanges et de débat ; un bon moyen d'intéresser et d'impliquer tous les partenaires sur les grands sujets de société.

A partir des besoins et des demandes émanant des différents territoires où nous sommes présents, nous sollicitons des experts, internes et externes à notre association, auxquels nous soumettons des problématiques précises. Ces événements sont aussi autant d'occasions de favoriser les échanges interprofessionnels, de prendre le temps de se (re) connaître, de confronter et de partager ses propres idées.



Le Centre de Ressources Autisme Midi Pyrénées (CRAMP) est intervenu lors d'une conférence **sur la commune d'Aussillon**. Réunissant à la fois des professionnels du champ social, médico-social, des familles et des enseignants, la psychologue du CRAMP donne à l'assemblée des éclairages nourris sur l'autisme, des éléments d'informations et de réponses à toutes leurs interrogations.



Conférence organisée par
LE&C Grand Sud à Arignac
Avril 2013

Des cycles de conférences publiques en « Cafés - parents »... chemin faisant...

Sur le modèle des cafés socio, bistrotts du social, cafés citoyens, très en vogue depuis quelques années, nous voyons naître ici et là des « cafés-parents ». Ces dispositifs sont des espaces permettant de construire une réflexion collective, et d'apporter des réponses à des problématiques de parents. Souvent organisés par les responsables de service enfance ou jeunesse, les cafés-parents sont accompagnés, soutenus et co-animés par des professionnels extérieurs, psychologues...

Sur la commune de Mondonville, dans le cadre des activités de prévention produites par le centre Action jeunesse, différentes thématiques ont été traitées telles que « la sexualité des ados, comment en parler avec eux », « comportement à risques, comment en parler avec eux » ou encore « Addictions et jeux vidéo... »

Nous allons continuer de nous appuyer sur ces outils qui permettent de mettre en présence un public pluridisciplinaire, qui ne se croiserait pas forcément ou peu ailleurs, sur des thématiques et des préoccupations souvent communes, dans des champs différents certes, mais où l'individu petit enfant, enfant, adolescent, adulte est toujours au centre des préoccupations. L'animation par un expert permet à chacun quelque soit sa position professionnelle ou non, de se forger une opinion, d'échanger ou pas, de participer au débat librement.

CAFE PARENTS A MONDONVILLE

Témoignage de Frédéric Costamagna, Directeur du Centre Action Jeunes

« ...Des actions ludiques sont organisées sur la structure jeunesse avec les jeunes, sur les mêmes thématiques et avec les mêmes intervenants pré ou post café parents...
« Une dizaine de parents se déplacent à chaque fois et une quinzaine de jeunes participent aux actions. Des retours positifs émanent des deux publics et des partenaires... les parents reçoivent des clés de dialogue et savent comment aborder les sujets avec leurs jeunes et inversement. Les parents peuvent aussi faire connaissance avec l'institution dans un autre contexte et cela reste plus facilitant pour aborder d'autres sujets... A ce jour, nous travaillons avec le planning familial Haute-Garonne, l'association Arpade, et l'association Clémence Isaure ».

Arpade : Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions

Association Clémence Isaure : association toulousaine de soutien et d'accompagnement des personnes qui affrontent détresses sanitaires et sociales en lien avec une addiction.

BILAN SOCIAL 2012

Grâce à la confiance de collectivités sans cesse plus nombreuses, l'exercice 2012 a permis à LE&C Grand Sud de poursuivre la consolidation de ses activités avec une augmentation de plus de 11% de ses produits d'exploitation et, dans des proportions sensiblement équivalentes, de ses effectifs.

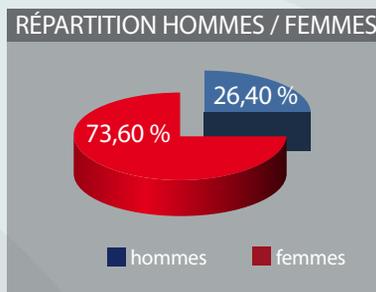
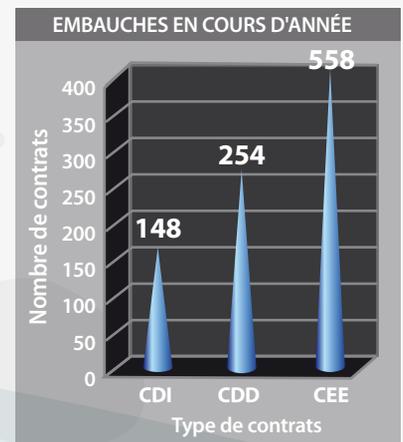
Bien que cette progression ait touché l'ensemble de ses secteurs d'activité, certains ont connu des progressions très importantes. Il s'agit par exemple du secteur de la « petite enfance » dont les effectifs en ETP ont progressé de près de 13%, la plaçant en deuxième position en terme d'emploi en ETP, derrière le secteur « enfance » et juste devant le secteur « jeunesse ».

Le secteur « culture » quant à lui, a connu à nouveau un développement très significatif (plus de 60%), notamment dans le champ de l'éducation artistique. Le secteur « formation » s'est enrichi d'un nouveau diplôme professionnel de niveau V, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Périscolaire et bénéficié de l'habilitation à la formation BAFA en région PACA permettant ainsi de renforcer davantage encore nos équipes de formateurs.

Mettant tout particulièrement l'accent sur la qualification de ses équipes, ce sont plus de 400 salariés qui ont bénéficié d'une action de formation professionnelle, continue ou volontaire en 2012 pour un total de près de 18 500 heures de formation et une enveloppe totale de 154 000 €.

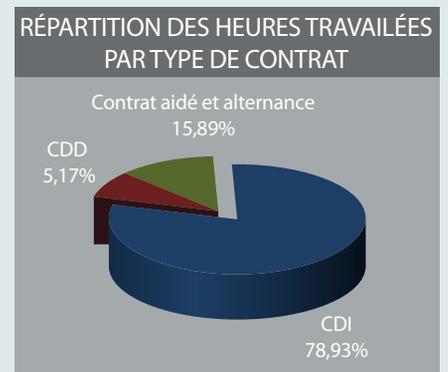
Bien au-delà des chiffres, pour LE&C Grand Sud, la diversification et le développement de ses activités, c'est avant tout le développement de son capital humain, pour une plus-value au service des publics accueillis et des collectivités partenaires.

960 embauches ont été réalisées dans l'année sur différents types de contrat. 60% de ces embauches ont concerné des jeunes de - de 25 ans alors que dans le même temps les effectifs ont connu une progression de + 15% dans la catégorie des + de 50 ans.

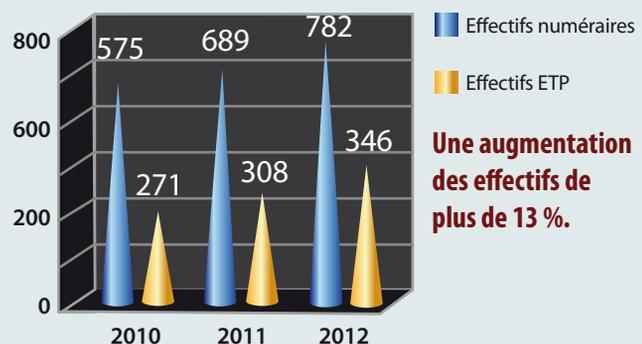


Une population salariée essentiellement féminine, selon un ratio de 3/4 - 1/4.

Près de 80% du total des heures de travail effectuées dans l'année l'ont été en CDI.



EVOLUTION DES EFFECTIFS



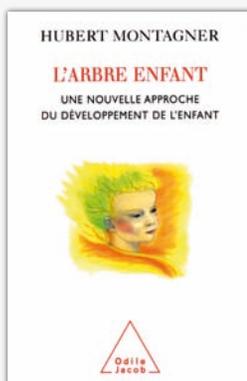
Une augmentation des effectifs de plus de 13%.

A LIRE : SPECIAL REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Il convient de comprendre la finalité, les véritables enjeux ainsi que les modes de mise en application dès la prochaine rentrée de la réforme des rythmes scolaires. Bon nombre d'explications et de précisions sont ainsi exposées sur le site du ministère de l'Éducation nationale*. Elles s'adressent à l'ensemble des acteurs éducatifs ainsi qu'aux parents concernés.

Ces informations indispensables, n'occulent en rien la nécessité de poursuivre notre réflexion sur un sujet aussi complexe. Au travers de ces quelques lectures (non exhaustives), nous souhaitons inciter à la poursuite d'un débat riche et fécond, auprès de nos équipes de professionnels et de nos partenaires.

Sur Les rythmes de l'enfant



L'arbre enfant d'Hubert MONTAGNER - Editions Odile JACOB - 2006 : « Une nouvelle approche du développement de l'enfant ».

« Comment se développe l'enfant et à quel rythme évolue-t-il ?

Le professeur Hubert MONTAGNER, spécialiste en psychophysiologie et psychopathologie du développement, montre dans cette approche novatrice à quel point le rythme d'un enfant peut être déterminant sur sa personnalité et son comportement. Un texte dense et enrichissant qui va au-delà de l'information : il peut permettre de mieux penser l'éducation de son enfant ».

Les effets de la semaine de quatre jours sur l'élève, de N-DELVOLVE et W- DAVILA - In Enfance. Tome 47 n°4, 1994.

Evaluation des effets du dispositif d'aménagement des rythmes de vie sur les enfants, par A.Desclaux et N .Desdouet, In Les Dossiers d'éducation et formation. 39, DEP, Ministère de l'éducation nationale - PARIS.

Sur Le site : education.gouv.fr

• **Pour en savoir plus sur la réforme et la future organisation de la semaine scolaire : Questions réponses sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.**

Disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid67139/questions-reponses-sur-la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

• **Un guide pratique met à disposition des élus de terrain les informations nécessaires à la mise en œuvre de la réforme : Guide pratique pour les collectivités territoriales.**

Disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid67035/un-guide-pratique-pour-accompagner-les-maires-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

JUIN 2013 - N°11
7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Téléphone : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org
Journal semestriel édité par DESIGNEA



Sur Le site meirieu.com



Philippe Meirieu, est un chercheur et écrivain français, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie. Il a été l'inspirateur de réformes pédagogiques (instauration des modules au lycée ainsi que des IUFM au début des années 1990). Il est actuellement vice-président de la région Rhône-Alpes, chargé de la formation tout au long de la vie.

• **Rythmes scolaires : "Où va le train?" Tribune parue dans LE MONDE daté du 13 février 2013** - disponible sur http://www.meirieu.com/ACTUALITE/tribune_rythme.pdf

« Au bout du compte, comme le soulignait malicieusement le philosophe et pédagogue américain Neil POSTMAN, « *on peut bien faire circuler les trains à l'heure, mais à quoi bon s'ils ne vont pas là où nous voulons ?* » Et c'est bien là, en effet, la question : pourquoi cette précipitation technique sur les rythmes alors que, par ailleurs, les programmes de 2008 restent en vigueur ? Il eût fallu revenir - au moins à titre conservatoire et avant la nouvelle élaboration qui s'impose aux programmes de 2002, ambitieux, pédagogiquement cohérents, et accompagnés d'instructions qui permettent aux enseignants de se mobiliser collectivement pour faire de leurs classes et de leurs écoles de véritables « collectifs apprenants ».

• **Va-t-on vraiment refonder l'école française en 2013 ?** « On l'aura compris : le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école est un texte important, porteur d'espoir, mais encore décevant. Parions que c'est parce qu'il est inachevé... On nous dit que son passage devant le parlement risque d'être repoussé en raison de l'engorgement législatif : cela laisse donc le temps de l'amender, voire de le restructurer... L'enjeu est important. Nous ne retrouverons pas, d'ici longtemps, une telle fenêtre de tir. Ne laissons pas passer l'occasion. »



Directeur de publication :
Gérard ARNAUD

Rédactrice en chef :
Chantal GARCIA

Equipe de rédaction :
Jean Marc APIOU
Gérard ARNAUD
Emilie BEYNTEN
Emmanuelle DE LAUNAY
Kevin EYMER
Chantal GARCIA
Béatrice HOULLIER
Kamyar MAJDFAR
Guilaine SANCHEZ